



Avons nous le droit de couper nos arbres?

Par **Fifille**, le **12/02/2009** à **16:49**

Bonjour à tous,
Nous possédons un très grand peuplier dont le tronc à environ 1m50 de diamètre et un sapin bleu très haut et d'une largeur de 3m 50 de diamètre.
Notre terrain est constructible. Nous désirons couper ces arbres du milieu afin de commencer les travaux.
Devons nous demander une autorisation à quelqu'un alors que nous sommes chez nous? Ou bien ces arbres sont grands et il faut passer par la mairie ou une autre administration?
Merci pour vos réponses.

Par **Marion2**, le **12/02/2009** à **18:18**

Bonjour,
Vous n'avez aucune autorisation à demander puisque ces arbres sont chez vous, donc vous appartiennent.